

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du Mercredi 20 novembre 2019 -

Présidence de Monsieur Julien RAVIER, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents **27** membres.

19/108/ECSS

DIRECTION GENERALE ADJOINTE EDUCATION ENFANCE SOCIAL - DIRECTION DE L'ACTION SOCIALE ET DE L'ANIMATION - SERVICE DE L'ANIMATION ET DES EQUIPEMENTS SOCIAUX - Actualisation des dénominations des Maisons Pour Tous de la Ville de Marseille.

19-34244-DASA

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'actualisation des dénominations des Maisons Pour Tous dans notre secteur.

A ce jour, la Ville de Marseille a créé et ouvert sur son territoire 26 Maisons Pour Tous (MPT), équipements municipaux pluri-générationnels qui assument, auprès de l'ensemble de la population, une mission sociale globale de proximité.

Ces Maisons Pour Tous sont gérées et animées par des associations dans le cadre de conventions de délégation de service public qui imposent aux délégataires de rechercher la participation du plus grand nombre à la vie locale :

- ainsi, pour les familles, les MPT doivent être un lieu d'accueil, de rencontre et d'information. Elles doivent proposer des activités destinées à faciliter leur vie quotidienne, les soutenir dans leur rôle parental, leur permettre de mieux maîtriser leurs conditions de vie économiques et sociales ;

- pour les enfants et les jeunes, elles doivent développer des actions dans le domaine, notamment, de la citoyenneté, de la santé, des loisirs, de la prévention et de l'insertion ;

- pour les personnes âgées, elles doivent être à la fois un support d'animation, de développement et/ou de maintien du lien social.

Ces 26 Maisons Pour Tous étant réparties sur l'ensemble du territoire marseillais, le Conseil Municipal a, par délibération n°17/1817/ECSS du 26 juin 2017, approuvé une cartographie des Maisons Pour Tous et Centres Sociaux, document opérationnel qui identifie, pour chaque équipement, une aire géographique dite zone de vie sociale (ZVS) où doit s'exercer l'action publique contractualisée. Ce document répond à des objectifs de cohérence et de complémentarité des actions conduites par les équipements sociaux.

Dans la continuité de ce travail cartographique qui a opéré une redéfinition de certaines zones de vie sociale, il est apparu nécessaire de revoir la dénomination des Maisons Pour Tous.

Le tableau ci-dessous indique les nouvelles dénominations des MPT de notre secteur qui sont ainsi proposées à l'approbation du Conseil Municipal.

Arrondissement	Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
13011	MPT Vallée de l'Huveaune	MPT Vallée de l'Huveaune/Saint-Marcel/La Valbarelle
13011	MPT Les Camoins	MPT Les Camoins/Éoures/La Treille
13011	MPT La Rouguière	MPT Rouguière/Libérateurs/Comtes
13012	MPT Les Caillols	inchangée
13012	MPT Saint Barnabé	MPT Saint-Barnabé/La Fourragère
13012	MPT Les Trois Lucs / La Valentine	Inchangée

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE 1 Sont approuvées les nouvelles dénominations des Maisons Pour Tous de notre secteur exposées dans le tableau ci-dessous :

Arrondissement	Ancienne dénomination	Nouvelle dénomination
13011	MPT Vallée de l'Huveaune	MPT Vallée de l'Huveaune/Saint-Marcel/La Valbarelle
13011	MPT Les Camoins	MPT Les Camoins/Éoures/La Treille
13011	MPT La Rouguière	MPT Rouguière/Libérateurs/Comtes
13012	MPT Les Caillols	inchangée
13012	MPT Saint Barnabé	MPT Saint-Barnabé/La Fourragère
13012	MPT Les Trois Lucs / La Valentine	Inchangée

ARTICLE 2 Monsieur le Maire de Marseille ou son représentant est habilité à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.

Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements

Il est donc converti en délibération du Conseil des 11^{ème} et 12^{ème}

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Julien RAVIER**

Enrôlé au CA du 20 novembre 2019